



## CDD successifs ensuite travail non déclaré

Par **GCS**, le **03/12/2012** à **02:35**

Bonjour,

Ma situation est très difficile.

Après 2 CDDs (pour un total de 13 mois) mon employeur m'a expliqué qu'il ne pouvait pas me refaire un contrat. Il fallait attendre une période d'échéance de plusieurs mois pour me reprendre avec un CDD. Lors de cette période d'échéance il m'a proposé de continuer à travailler non déclaré. J'ai accepté car j'ai besoin de travailler. Pendant ce temps j'ai travaillé sans contrat (et sans fiche de paye évidemment) et j'ai touché aussi mon chômage (une chose de la quelle je ne suis pas du tout fier).

La période d'échéance pour pouvoir me refaire un CDD est déjà finie depuis 2 mois. Depuis cela on me donne des excuses en me demandant de patienter pour mon contrat. Ça fait 9 mois que je travaille sans contrat. Je trouve que ce patron est abusif et profite de mon besoin. Parfois j'aimerais porter plainte mais j'ai peur de ce que je peux risquer car j'ai touché mon chômage durant tout ce temps. Alors je continue de supporter. J'aimerais savoir ce que je risque et qu'est-ce qu'il se passera si je porte plainte.

Par **P.M.**, le **03/12/2012** à **10:38**

Bonjour,

A partir du moment où vous vous rendez complice d'un délit de travail dissimulé et que de votre côté vous fraudez les organismes sociaux, il est difficile de vous conseiller juridiquement...

Mais il y a plusieurs solutions, soit vous recherchez un autre emploi et vous quittez cet employeur soit vous exercez un recours mais il faut vous attendre à devoir au moins rembourser Pôle Emploi avec éventuellement des pénalités, même si l'organisme décide de ne pas déposer plainte, en tout cas cela vous permettrait de redevenir un citoyen honnête...